

VILLE DE
SAINT MÉDARD
EN JALLES



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

**MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CRÉDITS DE
PAIEMENT POUR LES TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DES TRIBUNES ET
D'AMÉNAGEMENT DES VESTIAIRES DU STADE DE GAJAC. DÉCISION**

Séance du 7 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le sept avril à 18:30.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances **sous la présidence de Monsieur Stéphane Delpeyrat, maire.**

Présents :

M Delpeyrat, M Trichard, Mme Bru, M Cristofoli, Mme Marenzoni, M Cases, Mme Guérin, M Apoux, Mme Canouet, M Royer, Mme Poublan, M Joussaume, Mme Fize, M Capouillez, Mme Feytout-Perez, Mme Rigaud, M Tartary, M Claverie, Mme Durand, M Roscop, Mme Berbis, M Mallein, Mme Pomi, M Morisset, M Croizet, Mme Laplace, Mme Martin, M Grémy, Mme Ersin, M Mangon, Mme Vaccaro, M Bessière, Mme Courrèges, M Augé, Mme Picard, M Acquaviva, M Hélaudais

Absent(s) ayant donné(s) leur pouvoir :

Mme Damisa à Mme Poublan

Secrétaire de séance : Mme Karine Guérin.

La séance est ouverte,

Délibération du : 7 avril 2021
Rendue exécutoire le : 12 avril 2021
Publiée le : 12 avril 2021

Signé : Le maire Stéphane Delpeyrat

Délibération du conseil municipal

Séance du 7 avril 2021

MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CRÉDITS DE PAIEMENT POUR LES TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DES TRIBUNES ET D'AMÉNAGEMENT DES VESTIAIRES DU STADE DE GAJAC. DÉCISION

M Bernard Cases, Adjoint au Maire délégué Finances, ressources humaines et population, présente le rapport suivant.

Par délibération DG19_138 du 11 décembre 2019, le Conseil Municipal a décidé de gérer le projet d'investissement de restructuration des tribunes et d'aménagement des vestiaires du stade de Gajac, en Autorisations de Programme (AP) et Crédits de Paiement (CP). Cette délibération prévoit une ouverture d'Autorisation de Programme à hauteur de 2 500 000 euros d'une durée de 3 ans (2020-2022).

Conformément aux articles L2311-3 et R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'ouverture d'une AP s'effectue par délibération du Conseil Municipal. Elle fixe le montant prévisionnel de la dépense (AP) et la répartition de cette dépense sur les différentes années (CP).

En fin d'année, l'AP est ajustée au regard des crédits mandatés dans l'année. Les CP non consommés sont à cette occasion soit annulés soit repartis sur les exercices suivants en fonction de l'évolution du calendrier de réalisation de l'opération et/ou de l'évolution de son coût.

Le projet consiste en une extension et un réaménagement des tribunes avec mise aux normes de sécurité et accessibilité ainsi qu'un aménagement des vestiaires du stade de Gajac.

Le projet est réétudié par la municipalité en lien avec les utilisateurs et les services et il est réfléchi avec une amélioration énergétique du bâtiment existant.

Il se décompose, en l'état du projet, en :

- une extension de 370 m² pour mises aux normes fédérales des compétitions : création d'une salle de réception, d'une cuisine, de locaux de rangements, de sanitaires handicapés, d'un ascenseur, d'une salle de musculation et d'un bureau,
- une réhabilitation de 454 m² en rez-de-haussée pour réfection des vestiaires joueurs, vestiaires arbitres, douches, local délégués, local anti-dopage, sanitaires handicapés, infirmerie et chaufferie avec remplacement chaudière existante,
- une réhabilitation de 149 m² à l'étage pour création de bureaux, d'une salle de formation, de sanitaires et de rangements.

Compte tenu de ces éléments, il convient de modifier le montant des crédits de paiement.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal de modifier l'AP/CP des travaux de restructuration des tribunes et d'aménagement des vestiaires du stade de Gajac :

| Montant AP | Crédits de paiement | | |
|----------------|---------------------|--------------|----------------|
| | 2020 | 2021 | 2022 |
| 2 500 000,00 € | 46 574 € | 800 000,00 € | 1 653 426,00 € |

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,**

Décide de modifier les crédits de paiement alloués aux travaux de restructuration des tribunes et d'aménagement des vestiaires du stade de Gajac sans apporter de modification au montant de l'Autorisation de programme de 2 500 000 €.

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement est le suivant :

- 2020 : 46 574,00 €
- 2021 : 800 000,00 €
- 2022 : 1 653 426,00 €

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **L'UNANIMITE**.

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles

le 7 avril 2021

pour expédition conforme

Le maire,



Stéphane Delpeyrat



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE SAINT MEDARD EN JALLES (33)

Utilisateur : Desrosier Céline

Paramètre de la transaction :

| | |
|---|---|
| Type de transaction : | Transmission d'actes |
| Nature de l'acte : | Délibérations |
| Numéro de l'acte : | DG21_049 |
| Date de la décision : | 2021-04-07 00:00:00+02 |
| Objet : | MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CRÉDITS DE PAIEMENT POUR LES TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DES TRIBUNES ET D'AMÉNAGEMENT DES VESTIAIRES DU STADE DE GAJAC. DÉCISION |
| Documents papiers complémentaires : | NON |
| Classification matières/sous-matières : | 7.1.2 - délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA, affectation de résultats, approbation du compte de gestion) |
| Identifiant unique : | 033-213304496-20210407-DG21_049-DE |
| URL d'archivage : | Non définie |
| Notification : | Non notifiée |

Fichier contenus dans l'archive :

| Fichier | Type de fichier | Taille du fichier |
|--|-----------------|-------------------|
| Nom métier : | | |
| 033-213304496-20210407-DG21_049-DE-1-1_0.xml | text/xml | 1042 |
| Nom original : | | |
| DG21_049.pdf | application/pdf | 729198 |
| Nom métier : | | |
| 99_DE-033-213304496-20210407-DG21_049-DE-1-1_1.pdf | application/pdf | 729198 |

Cycle de vie de la transaction :

| Etat | Date | Message |
|----------------------------|-----------------------------|------------------------------------|
| Posté | 12 avril 2021 à 09h28min47s | Dépôt initial |
| En attente de transmission | 12 avril 2021 à 09h28min48s | Accepté par le TdT : validation OK |
| Transmis | 12 avril 2021 à 09h28min49s | Transmis au MI |

| | | | |
|--|--------------------------|------------------------------------|-------------------------------------|
| | <i>Acquittement reçu</i> | <i>12 avril 2021 à 09h29min22s</i> | <i>Reçu par le MI le 2021-04-12</i> |
|--|--------------------------|------------------------------------|-------------------------------------|